



Global Protection Cluster

APPROCHES  
NEXUS DANS  
LES SITUATIONS  
DE CRISE  
HUMANITAIRE -  
NOTE  
D'ORIENTATION  
POUR LE CLUSTER  
PROTECTION



# SOMMAIRE

1. Avant-propos.....	3
2. Terminologie.....	4
3. Justification.....	6
4. Objectif et public.....	7
5. Questions clés à prendre en compte.....	8
6. Moyens pour les acteurs de la protection d'appliquer les processus Nexus et d'y participer.....	10
7. Coopérer avec les acteurs du développement et de la paix.....	26
8. Références.....	31

# 1 Avant-propos



Les défis auxquels sont confrontées les communautés touchées par les conflits sont aujourd’hui plus importants que jamais, avec des conflits récurrents et prolongés, des vagues de déplacements, aggravés par l’insécurité alimentaire, les effets du climat et les défis systémiques à la paix, à l’état de droit et à l’accès à la justice. Les ressources limitées et, plus important encore, les restrictions de l’espace humanitaire et de la protection s’avèrent également être des obstacles majeurs pour les acteurs de la protection dans le monde entier. Les défis d’aujourd’hui exigent une approche plus globale impliquant une collaboration réelle et concrète entre les acteurs de l’aide humanitaire, du développement, de la paix et de la protection, nécessaire pour réduire les risques et les vulnérabilités en matière de protection et promouvoir à la fois la paix et une approche fondée sur les droits de l’homme.

La présente note d’orientation a pour but d’aider les coordonnateurs des Clusters Protection à appliquer les approches Nexus de manière pratique, en proposant des mesures et des moyens concrets pour traiter les problèmes en matière de protection, les schémas de risque, les tendances et les vulnérabilités chroniques qui prévalent ou qui existent depuis longtemps. Le guide préconise une approche pratique, axée sur la résolution des problèmes, qui recherche des possibilités d’identification et de collaboration avec des acteurs extérieurs à la sphère humanitaire et qui s’attaque à des problèmes de protection profondément enracinés. Tous les contextes ne permettent pas d’adopter des approches Nexus, en particulier lorsque les situations d’urgence sont encore brûlantes et que la dynamique des conflits est si instable que l’avenir est encore flou. En fin de compte, je considère cette note d’orientation comme un outil pour les coordonnateurs des Clusters Protection et non comme une approche unique. Il s’agit de leur donner les moyens et de les encourager à rechercher des opportunités au-delà de la sphère humanitaire et à les adapter au contexte opérationnel et aux besoins de protection des communautés touchées par le conflit. Les acteurs du développement et de la paix ont besoin de l’analyse, du point de vue et de la voix du Cluster en matière de protection, et le Cluster Protection a également besoin d’eux. J’espère que cette note d’orientation aidera les Clusters Protection à donner le ton d’une action holistique et à façonner nos connaissances et nos pratiques dans les années à venir.

**Samuel Cheung**

Coordonnateur du Global Protection Cluster



## 2 Terminologie



### La nouvelle façon de travailler

Le Sommet mondial de 2016 sur l'action humanitaire a préconisé d'adopter une nouvelle façon de travailler, en passant de la fourniture d'une aide humanitaire à l'élimination des besoins et en s'orientant progressivement vers l'autonomie et la durabilité pour les personnes touchées. Cette approche est au cœur des efforts visant à renforcer la cohérence entre les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix afin de réduire efficacement les besoins, les risques et la vulnérabilité des populations. Le concept n'est pas nouveau ; il découle de cadres et d'approches antérieurs qui ont évolué au fil du temps.

### Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix

Il est considéré comme un cadre général pour le Nexus et est largement approuvé pour fournir une compréhension commune et un consensus conceptuel sur l'approche. Adoptée en 2019, la Recommandation se décline en onze principes, destinés à aider les membres du CAD<sup>3</sup> et les institutions des Nations Unies qui y adhèrent à mieux harmoniser leurs actions en matière de coordination, de programmation et de financement afin de réduire les risques et les vulnérabilités.

### Piliers du Nexus

Font référence aux mandats respectifs et aux attributions opérationnelles des acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix, souvent également désignés sous le nom de « triple Nexus ».

### Avantage comparatif

Capacité et expertise démontrées (pas seulement limitées à un mandat) d'une personne, d'un groupe ou d'une institution pour répondre à des besoins ou traiter des questions spécifiques.

### Réalisation collective

Un résultat ou un impact mesurable convenu d'un commun accord et renforcé par l'effort combiné de différents acteurs pour, dans le cadre de leurs mandats respectifs, traiter et réduire les besoins non satisfaits, les risques et les vulnérabilités des personnes, en augmentant leur résilience et en s'attaquant aux causes profondes des conflits.

<sup>3</sup> Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



<b>Réalisation en matière de protection</b>	On considère qu'une prise en charge ou une activité parvient à une réalisation en matière de protection lorsque les risques pour la protection des personnes touchées sont réduits. Les risques sont réduits lorsque les menaces et la vulnérabilité diminuent et que, dans le même temps, les capacités des personnes touchées sont renforcées. Les réalisations en matière de protection sont le fruit de changements dans les comportements, les attitudes, les politiques, les connaissances et les pratiques des parties prenantes concernées. Une réalisation en matière de protection diffère d'un produit, qui est la manifestation d'une activité de protection.
<b>Collaboration conjointe</b>	La coordination, la programmation et le financement cohérents et complémentaires des actions humanitaires, de développement et de paix, sur la base d'une analyse commune tenant compte des risques et de l'égalité des sexes, et en veillant à ce que l'action humanitaire reste toujours fondée sur les besoins et sur des principes.
<b>Trilinguisme</b>	Il s'agit d'une sensibilisation accrue aux trois piliers du Nexus afin que les acteurs respectifs aient une meilleure compréhension des systèmes, des approches, des outils et des cadres qui éclairent et façonnent les actions humanitaires, les actions de développement et les actions de paix.
<b>Questions de protection</b>	Font référence aux risques, menaces ou vulnérabilités en matière de protection.
<b>Risque de protection</b>	Exposition réelle ou potentielle des personnes touchées à la violence, à la coercition ou à la privation délibérée.
<b>Intégration de la protection</b>	Le processus d'intégration des principes de protection de la sécurité et de la dignité, de l'accès, de la responsabilité, de la participation et de l'autonomisation dans tous les secteurs humanitaires et à tous les stades du cycle de programmation. Il s'agit de s'assurer que les activités ciblent les plus vulnérables et promeuvent et protègent les droits de l'homme des bénéficiaires sans perpétuer des abus, des violations ou des vulnérabilités, ni y contribuer.
<b>Approche fondée sur une région</b>	Une approche qui définit une zone, plutôt qu'un secteur ou un groupe cible, comme point d'entrée principal pour les activités ou les interventions. Elle répond aux problèmes locaux par une approche multisectorielle et met l'accent sur l'engagement de la communauté et des parties prenantes au sens large, reconnaissant que l'identification et la résolution des problèmes nécessitent non seulement une inclusion formelle, mais aussi la participation active de toutes les parties prenantes concernées dans la région.



Crédit photo : © UNHCR/Anthony Karumba

## 3 Justification



Les crises humanitaires pouvant durer jusqu'à 20 ans, voire plus, et les populations touchées demeurant dans des situations de vulnérabilité aiguë et dépendant de l'aide humanitaire pendant de longues périodes<sup>2</sup>, les limites des interventions à court terme pour s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité, des conflits et des déplacements apparaissent de plus en plus clairement. En outre, le nombre croissant de personnes déplacées dans les zones urbaines nécessite des solutions plus institutionnelles et durables en matière de logement, de santé, d'éducation, de moyens de subsistance et d'emploi, tandis que la diminution des ressources et de l'espace de protection fait qu'il est difficile pour les acteurs de la protection de maintenir le niveau de prise en charge et de services qu'ils ont fourni dans les crises prolongées pendant des années. Ce sont là quelques-uns des facteurs qui nécessitent une approche, en particulier dans les crises prolongées, dans laquelle les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et autres unissent leurs forces pour réduire ou éliminer les risques de protection et la vulnérabilité récurrents et enracinés, promouvoir la paix et réaliser les droits de l'homme.

<sup>2</sup> OCHA, Aperçu humanitaire mondial 2022.



## 4 Objectif et public



La présente note d'orientation vise à aider les membres des Clusters Protection à appliquer l'approche Nexus de manière pratique, en proposant des mesures concrètes pour traiter durablement les problèmes de protection, les schémas de risque, les tendances et la vulnérabilité chronique qui prévalent ou qui existent depuis longtemps.

Les mesures et les recommandations sont basées sur les leçons tirées des missions sur le terrain et de l'assistance technique aux pays, ainsi que des séminaires et des réunions avec un large éventail de parties prenantes. En tant que telle, la note d'orientation est axée sur le terrain et pragmatique, afin de faciliter l'intégration organique de l'approche Nexus dans les activités des Cluster Protection.

Bien que les acteurs de la protection soient encouragés à rechercher des possibilités d'identifier et de collaborer avec des acteurs au-delà de la réponse humanitaire sur des questions de protection profondément enracinées, une approche Nexus peut ne pas être réalisable dans certains contextes. La note d'orientation préconise une approche pratique, axée sur la résolution des problèmes, et n'entend pas exclure d'autres approches, ni limiter la collaboration à des secteurs et des acteurs spécifiques.

Les mesures proposées ne doivent donc pas être considérées comme une approche unique et doivent être adaptées au contexte opérationnel et aux capacités du Cluster Protection et de ses membres. Les concertations avec les personnes touchées et le dialogue avec les acteurs locaux peuvent conduire à des méthodes d'application de l'approche Nexus plus adaptées au contexte et plus efficaces.

Qu'entend-on par approche Nexus ?	Ce que n'est pas l'approche Nexus
<p>Le Nexus est une approche. Celle-ci s'efforce de tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif des acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et de tous les autres acteurs concernés dans un contexte donné pour répondre efficacement aux besoins immédiats tout en s'attaquant aux moteurs et aux causes profondes des conflits afin de réduire la vulnérabilité chronique, de renforcer les capacités à atténuer les risques et de promouvoir une paix durable.</p>	<p>L'approche n'est pas un processus successif à court, moyen et long terme, ni un processus linéaire allant de la réponse humanitaire à la réparation et à la construction d'un environnement.<sup>3</sup> Il s'agit plutôt d'un engagement simultané et d'une responsabilité partagée d'un éventail diversifié d'acteurs, sur la base de leurs avantages comparatifs.</p>
<p>Pour atteindre ces objectifs, l'approche appelle à une action complémentaire, harmonisée et bien coordonnée de tous les acteurs clés de la planification, de la programmation, de la mise en œuvre et du financement, formulée en réalisations collectives sur plusieurs années.</p>	<p>Tout en encourageant les efforts conjoints, l'approche n'implique pas que les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et autres fusionnent leurs activités ou intègrent leurs rôles. Elle suggère plutôt que les interventions nécessaires soient séquencées et superposées dans tous les contextes, conformément aux mandats et aux méthodes de travail respectifs des acteurs.</p>

<sup>3</sup> Il s'agit du modèle de l'œuf de protection : [ALNAP's protection guide for humanitarian agencies](#), pp. 42-45.



Les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix peuvent utiliser une terminologie différente pour se référer à des concepts particuliers. Ceux-ci reposent cependant tous sur le même principe de protection ou de garantie de l'exercice des droits de l'homme. La pratique montre que ces différences ne constituent pas un obstacle à une planification, une programmation et une action plus réactives, si les acteurs se concentrent conjointement sur les questions d'intérêt commun qui doivent être traitées et s'ils ont une compréhension commune des risques et de la vulnérabilité.

L'approche Nexus ne consiste pas à transférer des ressources entre les différents piliers, mais plutôt à garantir la complémentarité et les synergies grâce à une collaboration renforcée.

Cette approche ne doit pas être confondue avec l'intégration de la protection, qui maximise l'impact protecteur des programmes humanitaires en incorporant des principes de protection dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Si l'intégration de la protection peut contribuer à obtenir des réalisations en matière de protection, elle ne vise pas à les atteindre elle-même. En outre, elle se concentre principalement sur la collaboration au sein du système humanitaire.

Les approches Nexus peuvent inclure l'intégration de la protection, qui vise à incorporer des objectifs de protection dans les programmes des secteurs non centrés sur la protection afin de traiter des risques ou des violations spécifiques de la protection et d'obtenir des réalisations en matière de protection. Alors que l'intégration de la protection se concentre normalement sur la programmation humanitaire, elle peut offrir des possibilités de coopération autour du Nexus dans les situations où les acteurs ont un double mandat d'aide humanitaire et de développement.

## 5 Questions clés à prendre en compte



- Pour les acteurs de la protection, le point de départ et le but ultime de toute approche Nexus sont de parvenir à des réalisations et à des solutions durables en matière de protection. Ces questions peuvent concerner la violence basée sur le genre (VBG), la protection de l'enfance, la lutte contre les mines, le logement, la terre et la propriété ou toute autre question liée à la protection.
- L'efficacité de l'approche dépendra du fait que le contexte général est propice à la collaboration et à l'alignement avec les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et autres. Les situations de conflit armé aigu, par exemple, peuvent ne pas être propices au traitement des causes profondes et à l'examen de solutions à long terme.
- Le succès de l'approche dépendra également de la possibilité d'aborder les questions de protection spécifiques dans le contexte particulier. Par exemple, les questions relatives à la protection des civils, à la consolidation de la paix ou à la liberté de circulation peuvent bénéficier d'une approche Nexus dans les situations de conflit, par le biais d'une collaboration avec les acteurs de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et les acteurs non étatiques.



- Un élément clé de l'approche est que les différents acteurs - y compris les autorités compétentes et les populations touchées - s'assoient à la même table. Ce simple geste peut permettre aux acteurs de la protection de mieux comprendre les aspects non liés à la protection ou non humanitaires des questions qui doivent être abordées, mais aussi la manière dont les objectifs et les plans peuvent être traduits de manière réaliste en programmes efficaces. Il peut en outre élargir le réservoir de ressources techniques, humaines et financières auxquelles les acteurs de la protection peuvent faire appel.
- Dans certains contextes (par exemple, les situations de conflit), les acteurs de la protection peuvent être limités dans leur collaboration avec les acteurs du développement, de la paix et de la sécurité par leur engagement envers les principes humanitaires de neutralité, d'indépendance, d'impartialité et d'humanité. Toutefois, des possibilités de coopération subsistent, car les acteurs de tous les piliers s'efforcent d'assurer le bien-être des personnes et reconnaissent l'importance d'une programmation tenant compte des conflits et du principe consistant à ne pas nuire.
- Les acteurs de la protection doivent maintenir et défendre l'espace de protection dans tout contexte de coopération. Ils doivent s'assurer, dans leur collaboration avec les acteurs du développement, de la paix et de la sécurité, que :
  - *La prise en charge et les services de protection sont orientés vers les personnes les plus vulnérables.*
  - *L'accès aux personnes à risque n'est pas compromis.*
  - *Les populations touchées ne sont pas exposées à un risque plus élevé.*
  - *Ils restent neutres et impartiaux en toute circonstance.*
- Le cas échéant, la législation nationale peut être invoquée si les principes humanitaires ne sont pas respectés (par exemple, les dispositions nationales en matière de droits de l'homme, les politiques relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, etc.)
- L'expérience des opérations sur le terrain révèle que l'approche Nexus tend à être plus fructueuse lorsqu'elle se concentre sur une zone ou un lieu spécifique et qu'elle est pilotée au niveau local. Une approche décentralisée permet une connaissance plus complète du contexte socio-économique, ainsi que des dynamiques politiques et de pouvoir locales. Les autorités locales (telles que les maires) sont également plus enclines à prendre en compte les besoins de l'ensemble de la communauté, surtout si elles sont élues à ce poste. Les relations existantes avec les communautés et l'accès libre aux autorités locales sont des facteurs supplémentaires qui peuvent faciliter l'approche Nexus dans un contexte régional.
- Grâce à cette approche, la protection est reconnue comme un élément essentiel de l'action humanitaire. Elle permet de traiter les problèmes de protection et de créer des conditions propices à des solutions durables, reconnues comme essentielles dans les efforts de développement et de consolidation de la paix.

### **Encadré 1 :** **Une approche, pas un objectif**

*Il est essentiel de garder à l'esprit que le Nexus est une approche et non un objectif. Le but n'est donc pas de parvenir au Nexus, mais plutôt d'en utiliser l'approche pour réduire les risques, les menaces et les vulnérabilités multidimensionnels au fil du temps. Ainsi, les discussions sur le lancement de l'approche ne devraient pas se concentrer sur le moment d'appliquer « le Nexus », mais sur la question de savoir si des solutions durables peuvent être trouvées pour traiter les causes profondes des problèmes de protection spécifiques dans un contexte donné.*



Crédit photo : © UNHCR/Nana Kofi Acquah

## 6 Moyens pour les acteurs de la protection d'appliquer les processus fondés sur le Nexus et d'y participer



### Scénario A :

*Utiliser l'approche Nexus pour résoudre les problèmes de protection*

#### Étape 1.

**Donner la priorité à un ou deux problèmes de protection courants qui nécessitent des solutions globales allant au-delà de la réponse humanitaire :**

- Il peut s'agir de questions mentionnées dans des cadres humanitaires tels que les stratégies de protection des Équipes Humanitaires Pays (EHP), les plans de réponse humanitaire, les stratégies des Clusters Protection, etc. Cependant, il peut également s'agir de questions de protection systémique qui n'entrent pas dans ces cadres.

## Étape 2.

### Effectuer une analyse ciblée et approfondie des causes sous-jacentes et des causes profondes<sup>2</sup> :

- Recherchez les nuances et les détails interconnectés qui vont au-delà d'une analyse basique des causes et des effets (qui est en danger, pourquoi et comment) et examinez également quand, où et pourquoi les relations se sont rompues, ou bien où et pourquoi les processus et les systèmes ont échoué. Examinez les liens plus profonds entre les moteurs et les déclencheurs potentiels des crises et les schémas de risque. Décrivez les causes profondes et les facteurs de vulnérabilité qui sont enracinés dans les inégalités et les discriminations sociales, politiques, économiques et historiques au sein des populations, ainsi qu'entre les groupes et les communautés.
- Si ce n'est pas déjà fait, procédez à une analyse complète du conflit dans les situations de crise, y compris une analyse des parties prenantes précisant les racines des dynamiques de pouvoir existantes, la façon dont elles déclenchent ou affectent le conflit et leur impact sur la population touchée.

#### **L'analyse approfondie pourrait commencer par la consolidation des données et des analyses existantes provenant de sources humanitaires et non humanitaires, telles que :**

- *Cadre analytique de la protection (PAF), cadres d'analyse intersectorielle conjoints et aperçus (JIAF) des besoins humanitaires (HNO).*
- *Analyse du contexte, des conflits et des droits de l'homme.*
- *Accords de paix ou plans de consolidation de la paix.*
- *Protection des stratégies civiles et des cadres stratégiques intégrés, s'ils sont élaborés dans le contexte.*
- *Les bilans communs de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.*
- *Plans de développement nationaux et régionaux (y compris les plans de développement urbain).*
- *Stratégies nationales élaborées avec des donateurs bilatéraux ou des banques multilatérales de développement.*
- *Évaluations nationales et locales de la pauvreté.*
- *Politiques nationales relatives aux personnes déplacées au sein de leur propre pays.*
- *Stratégies nationales, régionales et locales de réduction des risques de catastrophe.*
- *Analyses des questions de genre et de vulnérabilité.*

- Menez des consultations bilatérales avec les acteurs locaux, les autorités gouvernementales compétentes et un large éventail d'informateurs clés issus des communautés touchées afin d'obtenir des informations plus approfondies. Le personnel national ayant une connaissance profonde du contexte ou une longue expérience opérationnelle est une autre source d'information précieuse qui n'est pas suffisamment exploitée.

<sup>4</sup> Cadre analytique de la protection (CAP) : le guide sur le CAP est essentiel pour l'analyse approfondie.

- Consultez un plus grand nombre de groupes au sein de la population touchée – en mettant l’accent sur les groupes considérés comme vulnérables – sur le type de solutions, de mesures ou d’interventions qui permettraient de réduire ou de faire cesser les risques, les menaces ou les violations en matière de protection, ainsi que sur les mesures qui renforceraient leur capacité à y faire face durablement. Les différents groupes doivent être inclusifs et peuvent comprendre des personnes déplacées et des communautés d’accueil, des femmes et des groupes de jeunes, des minorités raciales ou ethniques, des personnes handicapées, des personnes âgées, des clubs sociaux, des personnes de la communauté LGBTQI+, etc.

### Étape 3.

#### **Formuler des résultats ou des solutions durables pour les questions de protection prioritaires :**

- Décrivez les solutions ou les réalisations à atteindre en matière de protection, y compris les éléments des causes profondes et des facteurs sous-jacents qu’il conviendrait de traiter pour résoudre durablement les problèmes de protection spécifiques. Cela permettra aux acteurs de la protection d’identifier les acteurs compétents pour traiter les différentes composantes des problèmes et encadrer les discussions.

**Exemple :** les causes profondes des affrontements violents récurrents dans une région d’un pays peuvent être fondées sur la discrimination et la marginalisation économique et politique du groupe ethnique dominant, ce qui entraîne le sous-développement et la pauvreté dans la région et se manifeste par un manque d’accès aux services de base, aux moyens de subsistance et aux possibilités d’emploi. Pour obtenir un résultat général en matière de protection, par exemple une sûreté et une sécurité durables dans la région, il faudrait s’attaquer aux différentes composantes des causes profondes (par exemple, les inégalités, l’exclusion et la privation).

- Les réalisations ou les solutions devraient aller au-delà de la réponse de protection et de la fourniture de services au jour le jour et être guidées par l’analyse exhaustive des facteurs sous-jacents et des causes profondes, ainsi que par les solutions proposées par les personnes et les communautés touchées. Tenez compte des facteurs sous-jacents et contributifs qui sont trop sensibles pour être communiqués à l’extérieur, car ils sont souvent précisément les points de friction qui doivent être abordés pour trouver des solutions.
- La formulation des réalisations en amont des discussions avec les acteurs potentiels permet de centrer les interventions sur les réalisations en matière de protection, plutôt que sur les besoins globaux. Elle permet également aux acteurs de la protection de rester concentrés sur les objectifs qu’ils se sont fixés et qu’ils aimeraient atteindre en tant que groupe lorsqu’ils commencent à collaborer avec d’autres acteurs.
- La collaboration reposerait sur l’engagement de chacun des acteurs à s’attaquer aux composantes pertinentes des causes profondes, des facteurs sous-jacents et des facteurs contributifs. Les délibérations avec les différents acteurs devraient contribuer à façonner davantage les solutions ou les réalisations et à déterminer si les composantes peuvent être traitées de manière réaliste dans le temps dans le contexte donné.

#### Les éléments des réalisations et des solutions pourraient inclure ce qui suit :

- *Résoudre les problèmes liés au logement, à la terre et à la propriété par le règlement des litiges, la reconnaissance de la propriété foncière historique ou traditionnelle, la restitution des terres et la réforme foncière.*
- *S'efforcer de mettre fin aux déplacements prolongés par une approche de programmation intégrée dans les domaines du retour, de la réinstallation ou de l'intégration locale, y compris, par exemple, l'accès des personnes déplacées en milieu urbain aux logements sociaux et aux services municipaux.*
- *S'attaquer aux causes profondes de la violence des gangs par le biais d'un programme global de cohésion sociale et créer des opportunités inclusives et équitables en matière d'économie et d'emploi.*
- *Garantir l'accès aux documents pour les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables ou exclus en renforçant les mécanismes institutionnels d'enregistrement, de délivrance et de remplacement.*
- *Lutter durablement contre les effets néfastes des changements climatiques, tels que la raréfaction des ressources naturelles qui provoque des affrontements périodiques entre les communautés de nomades et d'agriculteurs en raison de la concurrence pour l'eau, les pâturages et les terres agricoles.*
- *Lutter contre la vulnérabilité chronique des communautés ou des groupes exposés à des catastrophes naturelles récurrentes par des interventions de renforcement de la résilience qui améliorent la capacité de tous les groupes susceptibles d'être touchés à résister aux chocs climatiques. Cela comprend, par exemple, des systèmes d'alerte précoce sensibles au genre, des mesures de réduction des risques de catastrophe qui atténuent et traitent les déplacements forcés, ou des mesures préventives visant à protéger les secteurs susceptibles d'être touchés, afin d'éviter la perte d'emplois et de moyens de subsistance.*

#### Étape 4.

**Déterminer si le contexte est propice à la lutte contre les causes profondes par le biais d'une action commune :**

- Confirmez si les composantes des réalisations formulées en matière de protection peuvent être prises en compte dans le contexte spécifique.

**Quelques questions à se poser :**

*La situation en matière de sécurité est-elle suffisamment stable pour permettre une collaboration en toute sécurité et d'éventuelles interventions sans mettre en danger la vie des acteurs potentiels et des personnes touchées, ni créer de préjudice ?*



*Existe-t-il une forme de dialogue entre les autorités nationales et locales, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé qui soit propice à la collaboration ?*

- *Y a-t-il des risques environnementaux à prendre en considération ?*
- *L'environnement politique est-il suffisamment stable et propice à une collaboration avec les autorités nationales ou locales sur les questions de protection et les causes profondes ?*
- *Quels sont le rôle et la capacité du gouvernement ? S'engage-t-il, par exemple, à traiter ou à résoudre les problèmes identifiés, ou dispose-t-il d'un budget pour contribuer aux programmes et aux interventions ?*
- *L'état de droit est-il établi ? Quel est le rôle des tribunaux, de la justice et de l'application des lois ?*
- *Existe-t-il des acteurs appropriés dans le contexte spécifique qui pourraient être engagés dans des interventions (par exemple, des acteurs de la paix, de la sécurité ou de la gestion des risques de catastrophe) ?*
- *Les donateurs (y compris le secteur privé) reconnaissent-ils les besoins des personnes déplacées et des communautés d'accueil en matière de développement, par exemple ? Sont-ils prêts à fournir un financement à long terme ?*

- Envisagez d'autres approches si le contexte ne permet pas une collaboration plus large avec des acteurs non humanitaires pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de protection prioritaires (par exemple, une collaboration conjointe avec d'autres acteurs humanitaires).

## Étape 5.

### Identifier les acteurs concernés :

- Recherchez des acteurs engagés et capables d'obtenir des résultats. Il peut s'agir d'un petit groupe initial d'acteurs au niveau technique et des programmes qui ont la capacité, l'expertise et les ressources nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs sous-jacents des problèmes de protection spécifiés. D'autres acteurs peuvent être incités à se joindre aux efforts si des progrès sont réalisés.
- Si nécessaire, dressez une carte de tous les acteurs disponibles dans le contexte afin d'obtenir une vue d'ensemble de la réserve potentielle d'acteurs. L'exercice doit fournir des informations sur qui fait quoi, où, quand et peut inclure les autorités nationales et locales compétentes, les organisations non gouvernementales (ONG) locales, les OSC, les réseaux pertinents des personnes touchées, les acteurs du développement, de la paix et des droits de l'homme, le secteur privé, les institutions financières, les donateurs bilatéraux, les organisations confessionnelles, les réseaux de la diaspora, etc.
- L'adhésion des acteurs peut nécessiter un engagement et impliquer une relation de confiance, construite au fil du temps. Les acteurs sont susceptibles de collaborer sur une question commune ou sur des questions d'intérêt mutuel. Il peut s'agir de risques de protection ou de violations qui ont un impact sur les programmes des acteurs non humanitaires et non centrés sur la protection. Par exemple, une limitation de la liberté de circulation pourrait restreindre les possibilités de gagner un revenu, ce qui pourrait affecter la capacité à satisfaire les besoins de base et entraîner des problèmes de santé.

Les moyens d'obtenir l'adhésion des acteurs pourraient être les suivants :

*Souligner l'objectif commun de parvenir à l'autonomie, à l'autosuffisance et à la résilience des personnes et des communautés touchées.*



*Souligner que la collaboration peut être rentable et permettre d'utiliser efficacement et durablement des ressources limitées.*

- *Mettre en évidence la manière dont les interventions contribueraient à la réalisation de leurs propres objectifs.*
- *Souligner l'impact final que les interventions conjointes pourraient avoir sur l'économie locale ou les ressources nationales (par exemple, utiliser la diversité et le potentiel d'emploi des jeunes déplacés urbains comme levier auprès des autorités et du secteur privé).*

- Établissez des liens avec les acteurs des zones géographiques concernées, dont les activités correspondent aux composantes des questions de protection prioritaires. Prenez en considération les acteurs suggérés par les acteurs locaux et les personnes touchées.
- Donnez la priorité aux acteurs locaux et investissez dans ces derniers dans le cadre des différents piliers, dans la mesure du possible. Les acteurs locaux peuvent s'engager à long terme dans des interventions pluriannuelles, tandis que leur proximité et leur affinité culturelle avec les personnes touchées permettent un accès significatif. Ils maintiennent généralement leur présence lorsque l'accès humanitaire des acteurs internationaux est entravé, devenant souvent les seuls fournisseurs de réponses et de services de protection.<sup>5</sup> Leur présence et leurs opérations continues en période de bouleversements politiques garantissent également la continuité et une certaine forme de constance, en particulier dans les situations où le gouvernement national est renversé et où les autorités locales sont remplacées.
- Incluez les personnes et les communautés touchées en tant que partenaires clés dans les initiatives visant à réduire leur vulnérabilité ou à y mettre fin. Elles peuvent être en mesure de créer et de gérer des entreprises communautaires. Permettez-leur de jouer un rôle important dans l'ensemble du cycle de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Cela permet aux communautés concernées de partager la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes pour que les interventions soient couronnées de succès. Cela renforce également les réalisations positives et augmente les chances que les programmes soient poursuivis lorsque l'aide extérieure est retirée.

## **Encadré 2 :** **Approche Nexus communautaire – Somalie**

*Le projet Midnimo (unité) en Somalie – conçu dans le cadre du plan prioritaire de consolidation de la paix pour la Somalie 2016-2019 et dirigé par le gouvernement fédéral de Somalie, les Ministères*

<sup>5</sup> Par exemple, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité ou de contraintes d'accès pratiques à la suite d'une catastrophe liée aux changements climatiques.

de l'intérieur des États du Sud-Ouest et du Jubaland, et mis en œuvre conjointement par l'OIM, ONU-Habitat et le PNUD – a associé une approche de planification communautaire à une réponse multidimensionnelle aux déplacements et à l'instabilité, pilotée par la communauté. Les communautés et les autorités locales établissent des plans d'action communautaires qui sont partagés avec les autorités locales, qui les utilisent ensuite pour coordonner les actions des autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Le programme Midnimo a progressivement créé des synergies avec d'autres programmes de stabilisation et de santé (par exemple, les dispensaires mobiles, la fourniture de matériel médical aux dispensaires de santé maternelle et infantile, etc.). Les programmes placent tous les homologues gouvernementaux au premier plan afin de s'assurer qu'ils sont crédités des produits obtenus. Le programme est également utilisé comme un moyen de concrétiser les réalisations des processus de réconciliation politique, en s'appuyant sur eux et en aidant les parties en conflit à distribuer les dividendes de la paix à leurs électeurs. L'approche est menée avec le soutien de la médiation de la MANUSOM à Balcad et à Galkayo.

**Source :** Operationalizing the Humanitarian–Development–Peace Nexus: Lessons learned from Colombia, Mali, Nigeria, Somalia and Turkey – OIM, 2019.

## Étape 6.

### Décider qui doit s'occuper de quoi et quand :

- Réunissez les acteurs identifiés pour décider quelles composantes des questions de protection prioritaires peuvent être traitées de manière réaliste afin de parvenir aux solutions ou réalisations envisagées en matière de protection. Précisez pourquoi ils ont été présentés et les raisons pour lesquelles les questions de protection identifiées ont été sélectionnées. Partagez les résultats de l'analyse effectuée sur les facteurs sous-jacents et les causes profondes.
- Veillez à ce que tous les acteurs aient une compréhension commune du contexte général et du contexte de protection, de leur dynamique et de leur impact sur les personnes touchées. Il convient de convenir dès le départ que toute forme de collaboration sera guidée par la spécificité du contexte, la sensibilité aux conflits, une approche consistant à ne pas nuire et fondée sur les droits, et que l'espace de protection sera respecté par tous.
- Délibérez collectivement sur les interventions et les mesures qui seront nécessaires pour traiter les composantes pertinentes afin d'atteindre les réalisations souhaitées, en s'appuyant sur les suggestions des personnes touchées et sur la dynamique et les sensibilités du contexte. L'accent doit être mis sur des interventions faisables et réalisables qui peuvent, de préférence, être traduites en objectifs mesurables, sur une période de 3 à 5 ans en moyenne. Les interventions à moyen et long terme peuvent être lancées en même temps que les interventions à court terme.
- Ajustez, si nécessaire, les résultats de protection formulés pour s'assurer qu'ils sont réalisables et mesurables.



- Schéma :
  - *Le niveau auquel les interventions seront entreprises (c'est-à-dire l'individu, le ménage, la communauté, le niveau régional, le niveau national, etc.).*
  - *La manière dont ils seront superposés ou séquencés pour avoir le meilleur impact.*
  - *Hypothèses.*
  - *Le calendrier des actions.*
  - *Résultats attendus.*

Tous les acteurs doivent savoir clairement comment les interventions et les mesures prévues sont liées les unes aux autres et aux réalisations en matière de protection.

### Questions à examiner :

*Les activités de protection en cours doivent-elles être ajustées, à la suite de la création de liens avec d'autres interventions ?*



*Comment soutenir au mieux l'appropriation locale, notamment en renforçant les capacités des institutions locales ?*

- *La culture et les stratégies locales sont-elles respectées ?*
- *Quelles sont les opportunités positives qui peuvent être exploitées ?*
- *Quelles sont les options les plus rentables ?*
- *Comment éviter ou atténuer au mieux les incidences négatives potentielles ?*

- Chaque acteur doit indiquer les interventions qu'il peut mettre en œuvre en fonction de ses atouts, de son mandat, de son expertise, des ressources dont il dispose et de son mode de fonctionnement, et préciser comment les résultats seront obtenus.
- Les acteurs devraient être encouragés à entreprendre des interventions similaires à celles qu'ils mettent déjà en œuvre ou à réorienter les interventions existantes, si leurs capacités et leurs ressources le permettent. Cela permettra d'éviter la fragmentation et la duplication des efforts et d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles.
- Décrivez comment les résultats seront mesurés dans le temps, y compris les indicateurs de base et les étapes de progrès (voir aussi l'**étape 8** sur la mesure des progrès). Assurez un espace opérationnel pour adapter les interventions, le cas échéant.<sup>6</sup> Les actions et décisions convenues pourraient être décrites dans un plan d'action, un plan de travail ou un cadre de résultats commun et simple, fonctionnant comme un outil de responsabilité commune pour tous les partenaires.<sup>7</sup>

<sup>6</sup> Par exemple, sur la base du suivi, de la rétroaction de la population touchée, de l'évolution des risques, etc.

<sup>7</sup> Voir par exemple : [Results-Based Management Handbook – PNUD \(2011\)](#) et [The Results-Based Approach- CICR \(2008\)](#)

- L'ensemble du processus de réflexion et de décision collectives peut renforcer la vision commune et créer une compréhension mutuelle du rôle spécifique que chaque acteur peut jouer et de ses responsabilités et capacités respectives. Les éventuelles dynamiques de pouvoir ou les intérêts organisationnels peuvent être contournés en définissant clairement les rôles et les responsabilités, en mettant l'accent sur les objectifs de fond et les buts communs, en maintenant une orientation opérationnelle et en travaillant en étroite collaboration avec la population touchée.
- Dans ce scénario particulier, le processus global devrait être coordonné par le Cluster Protection, puisque l'objectif de la collaboration est de parvenir à des réalisations en matière de protection. Les tâches organisationnelles et administratives peuvent être partagées par tous les acteurs, y compris – si possible – par le biais d'un système de rotation. Réduisez les processus au minimum afin d'améliorer la programmation et l'action. Il convient donc de ne conserver qu'un minimum de structures de coordination et d'aligner, le cas échéant, les processus sur ceux qui existent déjà (par exemple, sur les forums auxquels participent les mêmes groupes d'acteurs). La coordination peut également prendre la forme de réunions périodiques et ad hoc, selon les besoins, tout au long du cycle de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

---

### **Encadré 3 :** **Exemple d'interventions séquencées pour trouver des solutions durables aux déplacements prolongés - Darfour, Soudan**

*À Um Dukhun, une ville rurale du Darfour central, une approche holistique a été adoptée pour mettre en œuvre des programmes visant à trouver des solutions durables aux déplacements de population, en s'attaquant aux conflits entre agriculteurs, éleveurs et communautés nomades liés au manque de ressources naturelles, telles que l'eau, les pâturages et les terres agricoles, ainsi qu'à la sécheresse cyclique et à la pauvreté. Les interventions se sont d'abord concentrées sur des activités visant à garantir un accès durable à l'eau pour la consommation du bétail, l'irrigation des cultures maraîchères et fruitières, ainsi que pour l'usage humain pendant la saison des pluies, l'hiver et la saison sèche. Un accès durable à l'eau permettrait alors de mettre en œuvre des activités visant à améliorer durablement la productivité de l'agriculture et de l'élevage, ce qui se traduirait par une augmentation des produits agricoles et des produits de l'élevage.*

*La création de revenus était un élément transversal clé de l'approche, car des ressources et des revenus stables et continus sont essentiels à l'autosuffisance et à l'autonomie à long terme. Les programmes ont donc été élaborés avec des composantes génératrices de revenus et de profits, allant de la génération de recettes à partir des taxes sur l'eau, à la concentration sur les cultures de rente, la mise en place de chaînes de valeur, l'accès aux marchés et l'établissement de liens avec le secteur privé pour créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et des entreprises économiques rentables. Le produit de ces activités génératrices de revenus pouvait ensuite être utilisé pour contribuer aux initiatives gouvernementales visant à garantir l'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation, mais aussi être consacré à l'amélioration des biens communautaires, tels que les routes, les marchés, etc. Le renforcement des capacités était un autre élément transversal du programme. Il a été intégré dans les activités concernant la construction de barrages, de systèmes d'irrigation, de pompes à eau et leur entretien, et a inclus le renforcement des connaissances en matière de techniques agricoles et de préservation de la santé du bétail. La gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles ont été intégrées dans les programmes de prévention des conflits liés aux ressources naturelles. L'accès à l'eau et aux services communautaires devait être étendu*

*aux communautés nomades et pastorales, qui seraient également incluses dans les mécanismes de coordination locaux. Des mécanismes communautaires de résolution des conflits devaient être mis en place pour traiter les conflits potentiels.*

*Les communautés se sont engagées à fournir des ressources financières, matérielles, humaines et en nature pour la mise en œuvre des programmes, tandis que le maire local s'est engagé à mettre à disposition :*

- *des policiers pour assurer la sécurité, du personnel de santé et d'éducation pour les installations de santé et d'éducation ;*
- *du personnel technique du gouvernement pour les interventions dans le domaine de l'eau et de l'agriculture ;*
- *une contribution financière à la mise en œuvre des programmes.*

*Source : Conseiller en solutions durables de ProCap au Soudan, 2018.*

## Étape 7.

### Identifier les possibilités de financement :

- Il n'y a pas de financement lié au Nexus, car il s'agit d'une approche et non d'une politique, d'un projet ou d'un programme. Il n'existe pas, en tant que tel, de mécanisme spécifique traitant du financement du Nexus. Toutefois, l'utilisation de l'avantage technique comparatif des différents acteurs pour mener à bien les interventions et les programmes offre la possibilité de répartir les ressources et les coûts, ce qui permet une utilisation plus efficace des fonds disponibles.
- Les acteurs qui s'engagent à prendre en charge les composantes des interventions prévues sont censés disposer des ressources financières nécessaires. Certains d'entre eux peuvent déjà mettre en œuvre des activités similaires sur lesquelles il est possible de s'aligner. D'autres peuvent disposer de fonds immédiatement disponibles pour la mise en œuvre ou être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires par le biais de leurs propres mécanismes.
- Le délai moyen envisagé pour obtenir des réalisations et des résultats dans le cadre de l'approche Nexus est de trois à cinq ans, mais dans la plupart des cas, il est peu probable que la réduction des risques et des vulnérabilités, le renforcement des capacités et l'amélioration de la résilience puissent être réalisés dans ce délai. Le fait d'aligner les ressources, d'assurer la continuité du financement sur une longue période et d'éviter les écarts entre les flux de financement de l'aide humanitaire et du développement peut constituer un défi.
- Effectuez, si nécessaire, une analyse financière pour préciser les sources disponibles (publiques, privées, nationales et internationales) et les différents mécanismes dans le contexte. L'analyse peut être utile pour cartographier et aligner les fonds et le financement sur les objectifs convenus. Les approches pratiques largement acceptées par les partenaires se sont avérées efficaces. L'analyse pourrait également être utilisée pour plaider en faveur d'une allocation opportune des fonds nécessaires aux interventions.

- Examinez les flux de financement des programmes de développement, d'aide humanitaire et de paix, par exemple via les systèmes de gestion de l'information sur l'aide (AIMS)<sup>8</sup>, qui fournissent des informations sur qui finance quoi, où et pour combien de temps.
- Examinez les possibilités de financement flexible, non affecté et pluriannuel dans les mécanismes de financement respectifs des acteurs des différents piliers. Le type de ressources financières auxquelles il est possible de faire appel diffère selon le contexte et évolue en fonction du calendrier des interventions. Impliquez très tôt les donateurs bilatéraux nationaux et régionaux et les institutions financières internationales en tant que partenaires d'un processus fondé sur le Nexus, plutôt qu'en tant que simples « bailleurs de fonds ». Cela leur permet de soutenir le processus de manière plus significative à moyen et long terme.<sup>9</sup>

Court terme	Moyen terme	Long terme
Financement par le biais d'appels humanitaires dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de réponse humanitaire</li> <li>• Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)</li> <li>• Fonds de financement commun par pays</li> <li>• Donateurs bilatéraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de stabilisation et de consolidation de la paix</li> <li>• Soutien bilatéral ou multidonateurs aux programmes</li> <li>• Mécanismes de financement commun</li> <li>• Fonds provenant d'institutions financières internationales (IFI)</li> </ul>	Mécanismes internationaux et nationaux de financement du développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds communs pour les objectifs de développement durable (ODD)</li> <li>• Fenêtres de financement dans le cadre de l'aide publique au développement (APD)</li> <li>• Fonds de résilience, instruments de financement de la réduction des risques de catastrophe (RRC) pour les crises liées au climat</li> <li>• IFI</li> <li>• Soutien bilatéral ou multidonateurs aux programmes</li> </ul>

- Tenez compte des budgets nationaux et locaux (liés par exemple aux plans de développement, aux accords de paix, aux programmes de décentralisation, aux programmes de reconstruction ou de stabilisation). L'accès aux fonds nationaux peut toutefois être limité dans les contextes où les pratiques gouvernementales en matière de hiérarchisation et d'affectation des budgets font partie des causes profondes de l'inégalité et de la vulnérabilité dans le pays.
- Utilisez les ressources provenant de sources moins traditionnelles telles que les OSC, le secteur privé, les réseaux de transferts de fonds, la diaspora, les organisations confessionnelles, ainsi que les personnes et les communautés touchées. Elles peuvent contribuer à la mise en œuvre des programmes

<sup>8</sup> Les systèmes de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) fournissent des données sur l'aide que les donateurs apportent à un pays. Ils appartiennent généralement aux gouvernements. Le système de suivi financier de l'OCHA est un exemple de système de gestion de l'information sur l'aide, bien qu'il n'appartienne pas au gouvernement.

<sup>9</sup> Les donateurs bilatéraux structurent de plus en plus leurs instruments de financement interne afin d'offrir plus de flexibilité et de cohérence entre les priorités en matière d'action humanitaire, de transition, de stabilisation et de développement.

en apportant leur savoir-faire (par exemple sur l'utilisation de matériaux traditionnels efficaces), leur main-d'œuvre, leurs compétences, leurs ressources financières et autres : voir l'exemple du Darfour dans l'**encadré 3**. Un autre exemple est celui du Nigéria, où des femmes d'une région isolée ont collecté des fonds et acheté une voiture pour transporter les femmes enceintes à l'hôpital en cas d'urgence : [The vehicle that got a village smiling](#).

- L'investissement dans les structures et les capacités locales peut également permettre de transférer les programmes à des institutions nationales dans des contextes qui sortent de la phase humanitaire (par exemple, la commission nationale des droits de l'homme, les services d'aide juridique ou les ministères décentralisés et les municipalités).

## Étape 8.

### Mesurer les progrès et les succès :

- La mesure des progrès et de la réussite d'une collaboration fondée sur le Nexus doit se concentrer sur les objectifs des interventions à réaliser, et non sur l'approche elle-même. La manière dont les objectifs seront mesurés et contrôlés doit être décidée au cours de la phase de planification et de conception de l'intervention (**voir l'étape 6**).
- Les partenaires qui mènent déjà des interventions auront très probablement mis en place des systèmes de suivi, tandis que les autres pourront utiliser des cadres établis au titre de leurs piliers respectifs. Les résultats pourraient être directement tirés des systèmes existants et introduits dans un mécanisme de suivi collectif simplifié afin de mesurer les progrès accomplis au fil du temps. Il peut s'agir d'un cadre de résultats, aligné sur les cadres de planification pertinents.
- Utilisez des mécanismes de suivi et d'évaluation flexibles, car la situation sur le terrain peut évoluer rapidement. En particulier dans les situations de conflit, la violence peut surgir de manière inattendue et (re)mettre l'accent sur la réponse humanitaire, paralysant les interventions en faveur du développement.
- Envisagez des cadres qui vont au-delà de la mesure des résultats au moyen d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps) et incluent ceux qui reflètent le changement ou la transformation<sup>10</sup>, tels que les indicateurs SPICED (voir ci-dessous).

Les indicateurs **SPICED** sont utilisés lors de la collecte d'informations subjectives liées au changement. Ils doivent être :

#### Subjectifs

Les contributeurs ont une position ou une expérience particulière qui leur confère une vision unique, susceptible de rentabiliser le temps des évaluateurs. Ce qui peut être considéré par d'autres comme « anecdotique » devient une donnée essentielle en raison de la valeur de la source.

<sup>10</sup> Voir également : [Measuring protection outcomes: Emerging efforts and new opportunities – InterAction, 2021](#)

<b>Participatifs</b>	Les indicateurs doivent être élaborés en collaboration avec les personnes les mieux placées pour les évaluer. Il s'agit d'impliquer les bénéficiaires finaux d'un projet, mais aussi le personnel local et d'autres parties prenantes.
<b>Interprétables</b>	Les indicateurs définis localement peuvent être dénués de sens pour les autres parties prenantes et doivent donc souvent être expliqués.
<b>Contre-vérifiés et comparés</b>	La validité de l'évaluation doit être contre-vérifiée et comparée, avec différents indicateurs et progrès, et en utilisant différents informateurs, méthodes et chercheurs.
<b>Stimulants</b>	Le processus de définition et d'évaluation des indicateurs doit être en soi stimulant et permettre aux groupes et aux individus de réfléchir de manière critique à l'évolution de leur situation.

Source : [Programme/project management: The results-based approach](#) – CICR, 2008.

- Effectuez un suivi continu – y compris un suivi contextuel et, le cas échéant, un suivi tenant compte des conflits – afin d'identifier les défis et les changements dans les schémas de risque, de menace et de vulnérabilité au cours de la mise en œuvre. Adaptez les interventions en conséquence et évitez ou atténuez les effets négatifs imprévus.
- Impliquez les personnes et les communautés concernées dans les activités de suivi, car ce sont elles qui jugent en dernier ressort si les objectifs sont atteints. Consultez-les par le biais d'enquêtes de perception et de mécanismes participatifs de rétroaction et de réclamation. Précisez comment leurs commentaires et suggestions sont utilisés pour mieux façonner les interventions.

**Exemple :** [L'approche des indicateurs de paix au quotidien](#) est un exemple d'approche participative ascendante qui peut aider les communautés, les praticiens et les décideurs politiques à comprendre et à suivre l'évolution de concepts difficiles à mesurer tels que la paix, la réconciliation, la gouvernance et l'extrémisme violent.

#### Encadré 4 :

#### Coupler le suivi du contexte au mécanisme de fonds commun – Somalie

En Somalie, un consortium de sept ONGI (Action contre la Faim, ADRA, CARE, COOPI, DRC, Oxfam et World Vision) a formé le Somalia Resilience Program (SomReP) pour répondre à la famine de 2011 en Somalie. Le consortium a mis au point un système basé sur des comités d'alerte précoce qui ont été formés au suivi des indicateurs et à l'élaboration de plans d'urgence dans leurs propres communautés pour les catastrophes à déclenchement rapide (inondations, conflits) et à déclenchement lent (sécheresses, changements climatiques). Le consortium a été en mesure d'analyser les informations et d'agir en temps voulu en reliant le suivi des indicateurs au niveau communautaire aux systèmes régionaux d'alerte précoce des réseaux de sécurité alimentaire et de nutrition, par le biais de la radio et des SMS. Le SomReP a associé son système d'alerte précoce à un mécanisme de financement commun pour l'action précoce.

**Source :** Operationalizing the Humanitarian–Development–Peace Nexus: Lessons learned from Colombia, Mali, Nigeria, Somalia and Turkey – OIM, 2019.



## Scénario B :

### S'engager dans des processus fondés sur le Nexus qui ont été lancés

- Les processus fondés sur le Nexus qui sont lancés par les acteurs de la protection leur permettent d'orienter le processus et d'ancrer l'approche dans la protection. Ils peuvent toutefois ne pas avoir la capacité de lancer le processus ou être confrontés à des difficultés pour inciter les acteurs à unir leurs efforts. Les acteurs de la protection devraient donc également explorer les possibilités de s'engager dans des approches Nexus continues.
- Les points d'entrée de la collaboration pourraient être les suivants :
  - *Initiatives conjointes pour formuler des réalisations collectives.*
  - *Activités menées par les groupes de travail sur les solutions durables et les équipes spéciales sur le Nexus.*
  - *Activités menées par des conseillers spécialisés en matière de Nexus, de solutions durables et de développement.*
  - *Aperçu des besoins humanitaires et plans de réponse humanitaire : grâce à ce processus de planification, les besoins et les objectifs prioritaires collectifs constituent un moyen de collaborer avec les différents acteurs.*
  - *Pilier du développement : l'analyse commune de pays et les cadres de développement des Nations Unies permettent d'examiner les priorités de développement et d'intégrer les questions/priorités liées au développement, à la consolidation de la paix et à l'action humanitaire.*
- Sécurisez l'accès aux organes de coordination ou aux personnes appropriés, quel que soit le point d'entrée.
- Déterminez comment le Cluster pourrait contribuer au processus et aux interventions, en fonction de l'objectif collectif et de la stratégie du processus.
- Incorporez les priorités et activités collectives appropriées dans les cadres de planification pertinents, tels que le plan de réponse humanitaire, si ce n'est déjà fait.

#### Des questions peuvent être posées pour guider les décisions :<sup>11</sup>

**Le Cluster a-t-il la capacité et les ressources nécessaires pour unir ses efforts dans la mise en œuvre de programmes ou d'activités ?**



**Le Cluster pourrait-il bénéficier d'activités dans des zones géographiques auxquelles il a accès ou dans lesquelles il est présent (par exemple, des approches à l'échelle régionale ou communautaire) ?**

- *Les questions abordées sont-elles pertinentes pour le Cluster ? Se recoupent-elles, par exemple, avec les priorités et les activités reflétées dans la stratégie du Cluster Protection, le plan de réponse humanitaire, la stratégie de protection de l'EHP ou d'autres cadres de planification de la protection ?*
- *Une approche tenant compte des conflits et une approche consistant à ne pas nuire ont-elles été adoptées ?*
- *L'espace de protection peut-il être maintenu ?*

<sup>11</sup> Ces questions sont proposées à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.



- Incorporez les priorités et activités collectives appropriées dans les cadres de planification pertinents, tels que le plan de réponse humanitaire, si ce n'est déjà fait.

## Les différentes étapes d'un processus fondé sur le Nexus :



# 7 Coopérer avec les acteurs du développement et de la paix



Quelques points de repère sont soulignés ci-dessous sur le dialogue avec les acteurs du développement et de la paix.

## Dialoguer avec les acteurs du développement

- Les approches du développement sont généralement alignées sur les priorités nationales, ce qui peut conduire à des initiatives plus orientées vers la politique. Cela peut aller à l'encontre des principes humanitaires et entraver l'accès aux communautés et l'acceptation par les acteurs non étatiques.
- Certains acteurs ont un double mandat humanitaire et de développement et sont donc, dans de nombreux contextes, une seule et même entité. Cela offre de bonnes possibilités de collaboration entre les différents acteurs, mais peut aussi brouiller les pistes en ce qui concerne le respect de l'espace et des principes humanitaires.
- Les acteurs du développement sont souvent déjà présents dans un pays lorsque des catastrophes surviennent et peuvent avoir mis en place une série de partenariats susceptibles de faciliter la collaboration fondée sur le Nexus.
- Les acteurs du développement (y compris le secteur privé) ont tendance à opérer dans des environnements stables<sup>12</sup>, mais ils sont de plus en plus nombreux « à rester et à agir » dans les situations de crise et à recentrer les efforts de programmation à long terme sur les approches communautaires et impliquant l'ensemble de la société, y compris dans les contextes où il n'y a pas d'autorité légitime de l'État.
- L'aide humanitaire tend à l'emporter sur les responsabilités du gouvernement dans les situations d'urgence où une réponse immédiate est nécessaire pour sauver des vies et où les besoins des communautés touchées dépassent les capacités de réponse du gouvernement. Dans les crises prolongées, cela peut être perçu comme une érosion du contrôle du gouvernement, ainsi que des institutions nationales et locales, et doit être évité. Il convient donc de conjuguer les efforts avec ceux des autorités gouvernementales et de les mettre en conformité avec les cadres nationaux existants, dans la mesure du possible.
- Contrairement au système humanitaire, le secteur du développement n'a pas de structure de coordination globale et coordonne généralement les programmes par l'intermédiaire de ministères techniques. Alors que les acteurs du développement adhèrent de plus en plus aux approches Nexus, certains acteurs peuvent préférer entretenir des relations avec les autorités nationales et voir moins d'intérêt dans les processus de coordination fondés sur le Nexus. Dans certains contextes, il peut donc s'avérer difficile d'amener les acteurs du développement à se joindre aux processus fondés sur le Nexus et à les soutenir en leur apportant des ressources. Les acteurs de la protection devraient, dans ce cas, se joindre aux processus de coordination du développement.

---

<sup>12</sup> Par exemple, lorsque l'état de droit ou des institutions gouvernementales ont été mis en place.

### Quelques suggestions sur la manière d'établir des liens avec les acteurs du développement :

- Suivez les acteurs et les donateurs à l'origine des flux d'aide au développement, y compris le financement de l'APD dans un pays – accessible sous [Développement - OCDE](#).
- Participez aux structures de coordination mises en place par le gouvernement pour la coopération au développement.
- Examinez les comités, les groupes de travail et les sous-groupes ad hoc créés dans le cadre des plans de développement nationaux et des stratégies bilatérales de coopération au développement.
- Rejoignez des forums ou des groupes de travail mis en place par le coordonnateur résident des Nations Unies et réunissant des partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- Mettez-vous en relation avec des conseillers en matière de développement, de Nexus ou de solutions durables rattachés à des institutions, des organisations ou des gouvernements, afin de fournir des points d'entrée pour la collaboration et d'assurer un siège à la table des mécanismes de coordination pertinents.
- Invitez les acteurs aux réunions du Cluster Protection, le cas échéant.
- Établissez des liens avec des initiatives de développement à l'échelle locale ou communautaire.

### Dialoguer avec les acteurs de la paix

- La composante « paix » du Nexus fait référence à la consolidation de la paix, à la prévention et à la résolution des conflits. Celle-ci implique des activités au niveau de la communauté avec des acteurs qui peuvent influencer ou façonner les comportements (par exemple, les dirigeants de la communauté, les OSC, les organisations confessionnelles, les autorités locales, etc.). Les initiatives de paix peuvent également prendre la forme d'investissements à long terme visant, par exemple, à renforcer les capacités des institutions à garantir l'accès à la justice, à résoudre les conflits liés aux ressources naturelles, à fournir des services équitables à tous les groupes de la société, etc. Ces approches sont souvent appuyées par la coopération au développement et permettent d'établir des liens avec les acteurs du développement.
- La sécurité et la stabilisation sont d'autres éléments de la composante « paix » du Nexus. Il s'agit notamment des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, mandatées par le Conseil de sécurité (CS). Leurs activités sont souvent de nature politique et militaire et peuvent limiter l'engagement des acteurs de la protection.<sup>13</sup> La collaboration peut encore être possible, en fonction du contexte et des risques encourus. À titre d'exemple, un engagement politique pourrait être nécessaire pour défendre l'accès humanitaire ou le respect du droit international humanitaire (DIH). Les acteurs de la protection s'appuient également souvent sur les analyses approfondies du contexte et du conflit qui sont périodiquement produites par les acteurs de la paix à des fins d'analyse et de suivi de la protection.
- Les acteurs de la protection doivent veiller à établir une distinction claire entre les objectifs politiques et humanitaires lorsqu'ils traitent avec les acteurs de la paix dans le cadre de ce volet et s'assurer que l'espace de protection, le DIH et le droit des droits de l'homme sont respectés à tout moment.

---

<sup>13</sup> Par exemple, dans certains contextes, les acteurs de la sécurité des missions de maintien de la paix mènent des activités humanitaires pour « gagner les cœurs et les esprits » de la population locale à des fins sécuritaires et politiques. Cela peut conduire à ce que les acteurs humanitaires ne soient pas perçus comme neutres et à ce que les personnes touchées soient considérées comme des « traîtres » et, par conséquent, prises pour cible lors d'attaques.

- Dans les contextes où il existe une mission intégrée de maintien de la paix ou une mission politique spéciale, la collaboration avec les acteurs de la paix des Nations Unies est souvent régie par un cadre stratégique intégré (CSI), qui comprend les résultats d'évaluations conjointes, des objectifs communs et la manière dont les processus nationaux de consolidation de la paix peuvent être soutenus. Le CSI est mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies et la mission. Les organismes individuels peuvent également conclure des accords bilatéraux avec la mission.<sup>14</sup>
- Les acteurs de la protection peuvent être impliqués dans les processus de transition déclenchés par la réduction ou le retrait des missions de maintien de la paix. Le processus est dirigé par l'équipe de pays des Nations Unies, laquelle élabore des plans de transition avec l'ensemble de la communauté internationale. Ils traitent, entre autres, de la manière dont les efforts de consolidation de la paix seront poursuivis et dont les besoins en ressources à long terme identifiés seront satisfaits.
- La protection des civils dans les situations de conflit peut nécessiter une collaboration avec des acteurs internes et externes au champ d'action des opérations de maintien de la paix. Des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) peuvent y participer. Les initiatives à long terme visant à protéger les civils (telles que la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration de l'état de droit dans un pays) font appel à l'expertise et aux capacités d'un large éventail d'acteurs (politiques, sécuritaires, humanitaires, des droits de l'homme et du développement, par exemple), ce qui peut faciliter l'adoption d'une approche Nexus.

#### Quelques suggestions sur la manière d'établir des liens avec les acteurs de la paix :

- Établissez des liens avec les conseillers en droits de l'homme, les conseillers en protection et en protection des civils ou les coordonnateurs des missions de maintien de la paix des Nations Unies : invitez-les aux réunions du Cluster Protection et rejoignez leurs organes de coordination, s'ils sont présents dans l'opération.
- Participez à des réunions de coordination sur la mise en œuvre de cadres stratégiques intégrés ou d'initiatives de paix.
- Établissez et entretenez des relations avec l'unité de coordination civilo-militaire et les acteurs humanitaires.
- Établissez et entretenez des relations avec le CICR et les organisations menant des initiatives de paix.
- Participez à des initiatives de stabilisation à l'échelle d'une région ou d'une communauté.

#### Encadré 5 :

#### Exemple d'approches différentes des acteurs de l'aide humanitaire et du développement

*Lors d'une réunion conjointe avec le gouverneur de Gambella (Éthiopie), le fonctionnaire du HCR a posé la question suivante :*

*« Pouvons-nous utiliser votre terre pour les réfugiés ? ». Quant au représentant de la Banque mondiale, il a demandé :*

*« Quels sont vos projets pour votre communauté et les réfugiés ? »*

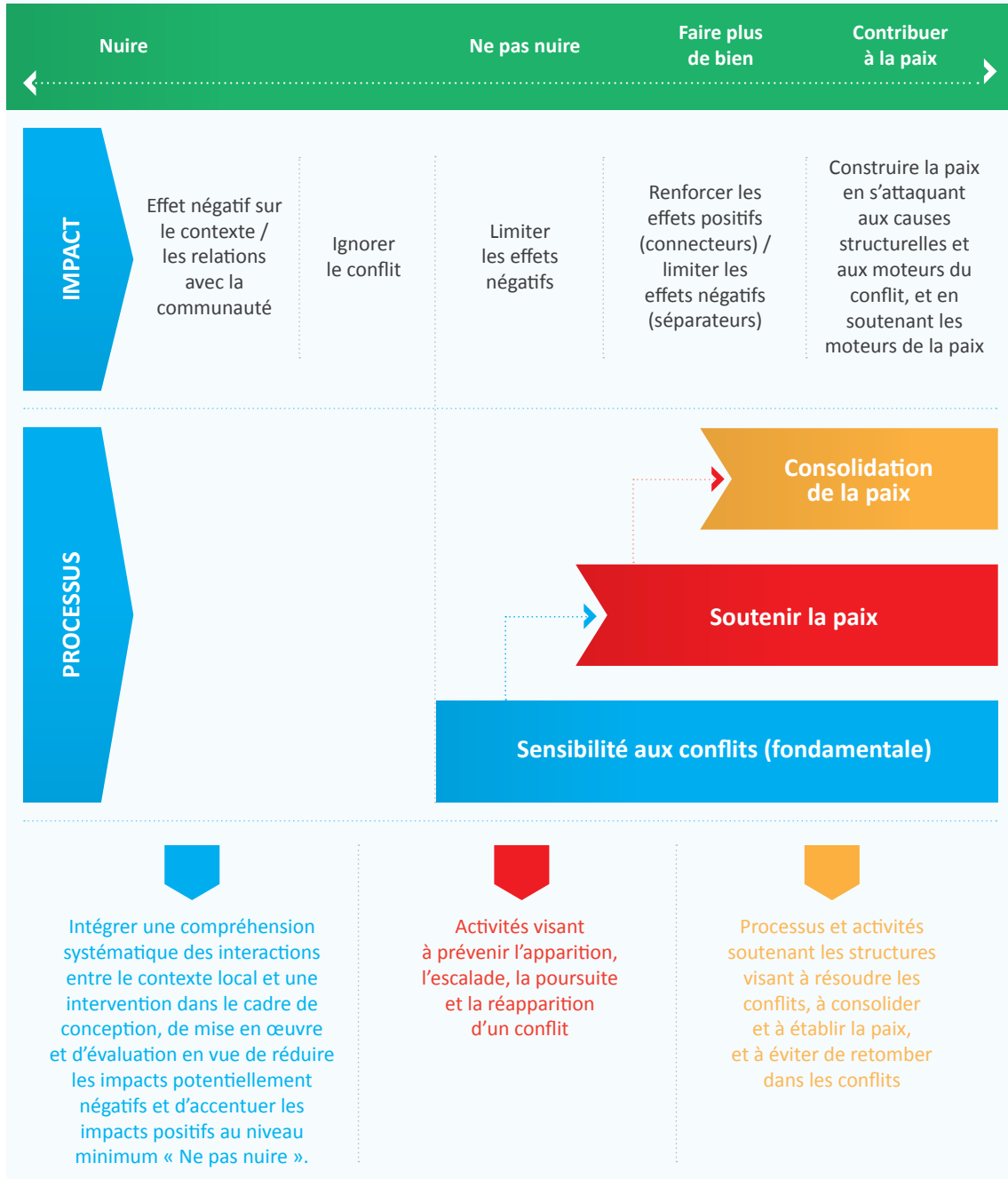
*Source : Session informelle sur la collaboration entre le HCR et la Banque mondiale, 9 décembre 2021.*

<sup>14</sup> Par exemple, au Soudan du Sud, où la collaboration entre le HCR et la MINUS est basée sur un accord de partenariat.

### Encadré 6 :

## Sensibilité aux conflits et approche consistant à ne pas nuire dans les initiatives de paix

← Travailler dans une situation de conflit → ← Travailler sur le conflit →



Source : Nexus Academy, adaptation des ressources d'Affaires mondiales Canada et de la FAO.

## Encadré 7 :

### Protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### NIVEAU I :

#### La protection par le dialogue et l'engagement

Les activités de niveau I comprennent un dialogue actif, structuré et régulier avec les auteurs ou les auteurs potentiels de violences à l'encontre des civils, la résolution des conflits et la médiation entre les parties au conflit, le plaidoyer auprès du gouvernement hôte, de ses institutions de sécurité et d'autres acteurs concernés pour qu'ils interviennent afin de protéger les civils, la résolution des conflits locaux et les activités de cohésion sociale, la communication stratégique, les enquêtes, le plaidoyer, les initiatives de réconciliation, la communication d'informations sur les préoccupations en matière de droits de l'homme et de protection, ainsi que d'autres initiatives visant à protéger les civils par la communication, le dialogue et l'engagement direct ou indirect.

#### NIVEAU II :

#### Fourniture d'une protection physique

Le niveau II englobe les activités menées par toutes les composantes de la mission pour protéger physiquement les civils, que ce soit par une présence protectrice, une interposition, la menace ou le recours à la force, ou la facilitation d'un passage ou d'un refuge sûrs. Le niveau II comprend notamment les activités du personnel en uniforme impliquant la démonstration ou l'utilisation de la force pour prévenir, dissuader, anticiper et répondre aux menaces pesant sur les civils. Toutefois, les composantes civiles de la mission peuvent également assurer une présence protectrice par leur engagement régulier, visible et direct auprès des populations civiles en danger.

#### NIVEAU III :

#### Mise en place d'un environnement protecteur

Les activités de niveau III sont souvent de nature programmatique et conçues avec des ressources engagées en faveur d'objectifs de consolidation de la paix et de prévention/résolution des conflits. Parfois présentées comme des tâches distinctes mandatées dans le cadre de résolutions propres à un pays, les activités de niveau III contribuent à créer un environnement protecteur pour les civils, à prévenir la (ré)apparition de menaces de violence physique, à soutenir la légitimité de l'État hôte et sa capacité à protéger les civils, et à soutenir l'établissement (le rétablissement) de l'état de droit et de la chaîne de justice pénale.

Source : [Nexus Academy, adaptation des ressources d'Affaires mondiales Canada et de la FAO](#)

# 8 RÉFÉRENCES



- [Nexus Academy Explainer, Learning community and capacity for HDP solutions | CPI](#)
- [Good practice note: Conflict sensitivity, peacebuilding and sustaining peace – GNUDD, 2022](#)
- [Mapping good practices in the implementation of Humanitarian-Development-Peace Nexus approaches – CPI, Groupe de résultats 4](#)
- [Transformer les systèmes qui engendrent fragilité et crises humanitaires : La programmation dans le cadre du nexus – Oxfam, 2021](#)
- [Measuring protection outcomes: Emerging efforts and new opportunities – InterAction, 2021](#)
- [Connecting the pieces of the puzzle: the EU's implementation of the humanitarian-development-peace nexus – ECDPM, 2021](#)
- [Light guidance on collective outcomes – CPI, Groupe de résultats 4, 2020](#)
- [Exploring peace within the humanitarian-development nexus, CPI, Groupe de résultats 4, 2020](#)
- [Companion piece 'Humanitarian Development and Peace Collaboration' – GNUDD, 2020](#)
- [The protection of civilians in United Nations peacekeeping – Département des opérations de paix des Nations Unies, 2020](#)
- [The Programme Clinic – Designing Conflict-Sensitive Interventions – FAO, 2019](#)
- [DPO policy on the protection of civilians in United Nations peacekeeping – Département des opérations de paix des Nations Unies, 2019](#)
- [Operationalizing the Humanitarian-Development-Peace Nexus, Lessons from Colombia, Mali, Nigeria, Somalia and Turkey – OIM, 2019](#)
- [Le nexus humanitaire-développement-paix : Quelles implications pour les organisations multi-mandatées ? – Politiques et pratiques d'Oxfam – Oxfam, 2019](#)
- [OCDE, Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, OECD/LEGAL/5019](#)
- [Financing the nexus - Gaps and opportunities from a field perspective – FAO, NRC, PNUD, 2019](#)
- [Collective outcomes/ Operationalizing the new way of working – OCHA, 2018](#)
- [Durable Solutions in Practice – Global Cluster for Early Recovery \(GCER\), 2017](#)
- [UN Integrated assessment and planning handbook, 2014](#)
- [UN Policy on integrated assessment and planning, 2013](#)
- [Programme/project management: The results-based approach – CICR, 2008](#)



